



Communauté de communes « Entre Dore et Allier »

Projet Educatif Communautaire

Petite enfance, Enfance et Jeunesse

2020 - 2025

Définition et enjeux

Ce projet de service est le cadre formalisé au service du territoire structurant la politique « petite enfance, enfance et jeunesse » de la collectivité CCEDA.

Il permet de préciser le cadre d'intervention de la communauté de communes, les orientations de service, les intentions éducatives des élus, les moyens afférents et les modalités d'évaluation définies au vu :

- Des besoins de la population et plus particulièrement de l'enfant et la famille.
- De l'état des lieux du territoire et de l'analyse des ressources qui en est faite
- De l'analyse des réussites et problématiques soulevées lors des précédents projets de territoire
- De l'évolution des politiques publiques en termes d'enfance et de jeunesse

Ce projet sera le lien avec les conventions et les contrats en cours entre la CCEDA et ses partenaires institutionnels pour la mise en place et le financement de dispositifs ou d'actions en direction des jeunes et des familles (Etat, CAF, associations, acteurs éducatifs locaux, CTG CAF, futur PEDT communautaire...)

Ce projet de service territorial définit les objectifs généraux et les axes de développement à partir desquels seront réalisées différentes actions. Il est construit autour de valeurs éducatives partagées et affirmées par les élus et les acteurs éducatifs. Il sera pour les équipes CCEDA, pour les prestataires et les différents partenaires le cadre de référence, la feuille de route pour le développement de projets et d'actions en faveur des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

Historique

Depuis sa création en 1998, la communauté de communes « Entre Dore et Allier » a connu bien des évolutions dues soit à quelques contraintes règlementaires ou soit tout simplement à l'ajout progressif de communes membres.

Soucieux de mieux prendre en compte les questions de la jeunesse à l'échelon intercommunal, les élus ont lancé en 2008 une étude visant à établir un diagnostic révélant les atouts et les handicaps du territoire dans le domaine de l'enfance et la jeunesse. Cette démarche avait pour objectif d'évaluer les besoins réels des jeunes pour développer une politique intercommunale adaptée.

Plusieurs années ont été nécessaires pour prendre une compétence supplémentaire en direction de la petite enfance avec l'objectif de proposer des actions aidant les familles dans leur recherche de mode de garde individuel. Les 2 RAM du territoire sont ainsi transférés à CCEDA en 2017. Un maillage de ces relais a été mis en place au service des familles et ASMAT du territoire. Ce service dénommé Pole Accueil Petite Enfance propose actuellement un accueil principal sur la ville centre LEZOUX et 3 antennes relais sur CREVANT LAVEINE, JOZE et PESCHADOIRES.

En 2019/2020, après 2 années de fonctionnement du PAPE, un second diagnostic Enfance et Jeunesse est lancé avec pour objectif de faire un état des lieux sur les attentes, besoins des familles et sur le fonctionnement des différentes structures d'accueil collectifs et individuels du territoire.

Il ressort de cette étude plusieurs axes d'améliorations :

- Compléter l'offre d'accueil déjà existante pour les 0-3 ans sur le territoire en aidant les familles dans leur recherche d'un mode de garde correspondant à leur situation familiale et professionnelle.
- Restructurer l'accueil des 3 – 12 ans en transférant les structures extrascolaires et mercredis périscolaires sous gestion communautaire afin d'harmoniser les fonctionnements et de proposer une équité d'accès aux habitants du territoire
- Construire un véritable projet éducatif communautaire
- Favoriser l'inclusion des enfants en situation d'handicap au sein des structures d'accueil
- Permettre aux jeunes du territoire de se rencontrer, les accompagner dans leur projet et valoriser leur engagement
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et favoriser leur implication

Etat des lieux et chiffres actuels

Evolution démographique

La communauté de communes « Entre Dore et Allier » comprend 14 communes :

- 1 ville centre plus importante avec 6200 habitants : LEZOUX
- 2 villes intermédiaires avec 2100 habitants : ORLEAT, PESCHADOIRES
- 4 villes moyennes entre 1000 et 1200 habitants : CULHAT, JOZE, MOISSAT, CREVANT LAVEINE
- 4 villes entre 650 et 800 habitants : SEYCHALLES, BORT L'ETANG, RAVEL, SAINT JEAN D'HEURS
- 3 villes entre 300 et 500 habitants : VINZELLES, LEMPTI, BULHON

Depuis les dix dernières années, le territoire de CCEDA a démontré une expansion géographique de +19% : croissance liée à la liaison autoroutière avec l'agglomération clermontoise : 19089 habitants sur 229 km²

Le parc d'activités intercommunal s'étend sur 53 hectares à LEZOUX et comprend 8 entreprises pour 500 emplois. Il est complété par 3 zones industrielles sur LEZOUX, PESCHADOIRES et ORLEAT soit 18 hectares pour 29 entreprises et 390 emplois.

140 permis de construire ont été autorisés en moyenne sur le territoire CCEDA sur les 5 dernières années avec une évolution de +33%.

Les familles

9500 familles sur le territoire

200 naissances sur le territoire par an

78% des ménages sont propriétaires de leur résidence principale

49% des ménages fiscaux sont imposés

Le taux de pauvreté du territoire est près de 10%

Le nombre allocataires CAF est de 3440 soit 18.02% de la population du territoire et 36.20% des familles.

- 34.56% des allocataires sont des parents isolés
- 4.15% des allocataires sont en couple sans enfant
- 47.47% des allocataires sont des couples avec enfant
- 13.82% des allocataires sont monoparentaux avec enfant

Le nombre d'enfants de 0 à 19 ans est de 4034 soit 21.13% de la population du territoire :

- 623 de moins de 3 ans
- 597 entre 3 et 5 ans
- 1342 entre 6 et 11 ans
- 850 entre 12 et 15 ans
- 350 entre 16 et 17 ans
- 223 entre 18 à 19 ans

Les équipements

Le territoire dispose des structures d'accueil suivantes :

Pour la petite enfance :

- 1 multi accueil à LEZOUX géré en régie de 15 places
- 1 multi accueil à ORLEAT sous gestion associative de 20 places
- 1 micro crèche à LEZOUX de 10 places
- 1 micro crèche à PESCHADOIRES de 10 places
- 155 Assistants(es) maternels(les)
- 1 MAM à CREVANT LAVEINE

Pour l'enfance :

- 1 ALSH extrascolaire et 1 ALSH mercredis périscolaires à LEZOUX en régie
- 1 ALSH extrascolaire et 1 ALSH mercredis périscolaires à PESCHADOIRES en régie pour l'administratif et sous gestion associative pour l'animation
- 1 ALSH extrascolaire et 1 ALSH mercredis périscolaires à ORLEAT sous gestion associative totale
- 1 ALSH extrascolaire et 1 ALSH mercredis périscolaires à MOISSAT sous gestion associative totale
- 1 ALSH extrascolaire commun à CULHAT ET JOZE sous gestion associative totale
- 1 ALSH mercredis périscolaire à JOZE en régie
- 1 ALSH mercredis périscolaires à CULHAT sous gestion associative totale
- 1 ALSH extrascolaire et 1 ALSH mercredis périscolaires à BORT L'ETANG sous gestion Syndicat Intercommunal

Pour la jeunesse :

- 3 ALSH accueillent des préados 12 – 14 ans : LEZOUX, PESCHADOIRES et ORLEAT

Par ailleurs, le territoire dispose de nombreux équipements sportifs (dont des parcs city) qui sont en accès libre aux jeunes. Le territoire possède de multiples associations proposant des activités aux jeunes.

La gouvernance du projet

Le contenu du projet Petite enfance, Enfance et Jeunesse a été défini par les élus membres de la commission Enfance et Jeunesse après plusieurs réunions de travail. Des groupes de travail thématiques ont été constitués de façon à inclure dans la construction de ce projet de service au moins un élu des 14 communes membres. Les techniciens CCEDA et partenaires peuvent compléter ces groupes de réflexion.

La commission Enfance et Jeunesse est l'instance dans laquelle sont rapportés les travaux des différents groupes de travail. Les différentes orientations de cette commission sont ensuite présentées au conseil communautaire pour validation.

Le suivi de la CTG CAF (projet social partagé) de 2021 à 2025 qui comprend les axes majeurs de la politique enfance/jeunesse du territoire sera assuré par le chargé de coopération CCEDA qui fera le lien systématique avec la commission enfance et jeunesse. Un COTEC et un COPIL comprenant élus, familles, techniciens CCEDA, partenaires institutionnels et associatifs seront les 2 instances chargées de l'évaluation de cette CTG.

La DDCS (Direction Départementale de Cohésion Sociale) veille au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs accueillis

La PMI (Protection Maternelle Infantile) donne les agréments pour l'accueil des enfants de – de 6 ans

Objectifs généraux du service

La vie de la plupart des enfants se partage aujourd'hui entre différents lieux et différentes personnes : les parents, l'école, l'assistante maternelle, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, l'association sportive ou culturelle. De nombreux intervenants éducatifs se relaient ainsi auprès de l'enfant pour l'aider à grandir.

Le service enfance et jeunesse de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » doit s'inscrire dans ce partenariat éducatif et venir compléter la fonction parentale des familles dans les structures d'accueil qu'il propose aux familles et enfants du territoire.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse sont des enjeux forts et porteurs d'avenir et constituent un potentiel humain qu'il faut chercher à mobiliser dans le développement de notre territoire.

La priorité du service pour l'enfance sera de **prendre en compte l'épanouissement et l'intérêt de l'enfant** dans les accueils proposés. Chaque structure devra assurer la sécurité, le bien-être et le rythme de vie de chaque enfant tout en respectant la mixité et la différence. Les activités éducatives seront variées, de qualité et adaptées à l'âge des enfants.

Les familles seront aidées dans la recherche d'un mode de garde qu'il soit individuel ou collectif. Chaque famille doit être en mesure de trouver une solution de garde pour leurs enfants correspondant à leur situation familiale et professionnelle. Le territoire doit être attractif pour les familles avec enfants.

L'ambition du service sera :

- ✓ **Une garantie d'équité sur l'accès et les conditions d'accueil** dans les centres.
- ✓ **Une communication numérique développée à l'échelon intercommunal.**

Un des enjeux à court terme **pour la jeunesse est de créer les conditions nécessaires pour que les jeunes aient envie de s'investir, de contribuer à ce que le territoire soit un espace attrayant où il fait bon vivre.**

Pour cela, le service jeunesse développera des formes d'accueil et des accompagnements de projets qui permettront aux jeunes de connaître leur territoire, s'y sentir bien, s'y déplacer, y trouver des espaces reconnus et pouvoir se rencontrer entre pairs. **Un animateur itinérant sur les 14 communes membres du territoire** sera leur référent.

L'animation d'un réseau des acteurs éducatifs du territoire accompagnera au mieux ces jeunes pour qu'ils aient confiance en eux, en leur capacité à s'accomplir humainement, socialement et professionnellement dans notre société.

Objectifs éducatifs du service

Ces orientations éducatives politiques doivent être la base et la référence pour la construction des projets pédagogiques des équipes d'animations qu'elles soient CCEDA ou d'un prestataire.

- Permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs en proposant des moments favorisant l'épanouissement, le développement harmonieux de la personne, dans le respect de la spécificité, des rythmes de vie et des besoins de l'individu. La notion de plaisir doit être permanente !
- Proposer des activités et actions collectives permettant aux enfants et aux jeunes de se mettre en situation de socialisation avec des notions de partage, de respect et de solidarité. Le futur citoyen se construit progressivement !
- Permettre aux jeunes d'acquérir une meilleure connaissance de leur environnement local et du monde qui les entoure au travers d'échanges et de lien social.
- Laisser aux jeunes une autonomie d'action et une possibilité de s'impliquer activement grâce à une pédagogie adaptée.
- Conforter et soutenir les familles dans leur fonction de parentalité en favorisant les échanges avec les parents, en développant la communication et en leur laissant la possibilité de s'impliquer.

Les élus communautaires souhaitent pour les prochaines années, que 4 thématiques prioritaires soient mises en valeur et traitées alternativement dans les différentes structures d'accueil :

1. Le vivre ensemble et la citoyenneté
2. La découverte de son environnement local et patrimoine proche
3. Le développement durable et l'écocitoyenneté
4. L'ouverture d'esprit et le développement de la curiosité

Les modalités d'évaluation

Comme tout projet éducatif, ce projet de service évoluera dans le temps. Sa temporalité n'est pas celle de l'immédiat. Les acteurs éducatifs doivent faire vivre ce projet, suivre sa mise en œuvre, apporter si besoin les adaptations nécessaires et continuer de rester régulièrement à l'écoute des enfants et des jeunes.

L'évaluation des différentes prestations proposées sera le moyen de vérifier si les objectifs éducatifs sont respectés et surtout atteints. Cette évaluation permettra de faire évoluer la qualité des prestations et de démontrer leur pertinence et leur importance auprès des partenaires institutionnels et financiers.

Chaque année, cette évaluation des prestations s'effectuera au sein du COTEC et COFIL CTG.

Evaluation quantitative :

- Nombre et évolution des présences enfants
- Taux de remplissage des activités
- Nombre d'activités, catégories d'activités
- Nombre d'intervenants
- Résultats des enquêtes
- Participation des parents....

Evaluation qualitative

- Qualité des activités et programmes d'animation
- Qualité des animateurs
- Qualité des intervenants
- Qualité de la sécurité
- Qualité de la restauration
- Respect de la réglementation

Evaluation formative :

- Bilan sur l'efficacité (objectifs atteints ou non, effets visibles sur le public, moyens suffisants...)
- Bilan sur la cohérence éducative : pertinence des méthodes pédagogiques, respect des orientations éducatives
- Bilan sur la communication et les informations transmises
- Propositions de régulation